

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 341

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 14 BIS**

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le site d'une opération ou d'un événement liés à la promotion, à la préparation, à l'organisation ou au déroulement »,

les mots :

« l'un des sites où se déroule l'une des épreuves ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à restreindre les lieux dans lesquels les dérogations au code de l'environnement visant à permettre la publicité de #France 2023 en les limitant strictement au territoire des communes accueillant l'un des sites recevant une épreuve de la coupe du monde de rugby.